

# DEMANDES D'AUTORISATION - D'AGRÉMENT DES SOCIÉTÉS - DIRIGEANTS QUI EXERCENT DÉJÀ DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Consulter le site : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

### QUOI ?



La loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) indique que :

**les entreprises, ainsi que leurs dirigeants**

- qui exercent des activités privées de sécurité,
- au jour de la publication du décret d'application sur le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS),

**peuvent poursuivre leur activité si :**

- dans les trois mois qui suivent,
- sont déposées de nouvelles demandes d'autorisation et d'agrément.

Un **accusé de réception** constatant le bon accomplissement de cette formalité est délivré par le préfet.

Les demandes seront ensuite transmises au CNAPS qui les instruira et prendra les décisions définitives d'autorisation d'exercer et d'agrément.

### QUI ?



Toutes les activités privées de sécurité sont concernées :

- surveillance humaine ou électronique et gardiennage avec ou sans chien,
- transport de fonds,
- protection physique des personnes,
- sûreté dans les aéroports,

mais aussi :

- recherches privées

Les **entreprises** concernées sont celles :

- qui disposent d'une autorisation d'exercer valide,
- dont l'objet est l'exercice d'une activité privée de sécurité ou de recherches privées, à titre individuel ou en société,
- ou dont certains salariés sont chargés, pour le propre compte de l'entreprise, d'une activité privée de sécurité (service interne de sécurité).

Les **dirigeants** concernés sont ceux :

- qui disposent d'un agrément valide,
- qui dirigent, gèrent, ou sont associés,
- d'une entreprise qui fournit une prestation de sécurité privée (les services internes ne sont pas concernés).



## QUAND ?

Les demandes d'autorisation et d'agréments sont déposées :

- à compter de la publication du décret sur le CNAPS
- dans un délai maximum de **trois mois**.

## COMMENT ?

Le plus rapide :

- demande en ligne
- Téléservice accessible sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (« vos démarches »)

Par voie postale :

- formulaire disponible sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (« vos démarches »)
- envoyé par courrier à la préfecture qui a délivré l'autorisation ou l'agrément initial



## FAIRE SA DEMANDE :

### UN DOSSIER PAR ÉTABLISSEMENT

- autant de dossiers que « d'établissements » dans la société,
- déposé par le responsable de l'établissement,
- chaque dossier comprend la demande d'autorisation d'exercer de l'entreprise et autant de demandes d'agréments que de dirigeant(s) / gérant(s) et associé(s).

### POUR UNE ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE OU DE RECHERCHES PRIVÉES

#### Pour l'établissement :

1. un formulaire rempli (téléservice ou formulaire imprimé),
2. la copie de la décision d'autorisation en cours de validité,
3. un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (ou document justifiant de l'inscription à l'U.R.S.S.A.F pour les travailleurs indépendants en recherches privées), datant de moins de trois mois :
  - extrait KBIS lorsqu'il s'agit d'une société (SARL, SAS, EURL...)
  - extrait LBIS dans le cas d'un établissement secondaire,
  - extrait K pour une entreprise en nom propre.
4. Une copie des statuts de l'entreprise, à jour, paraphée par le gérant et les associés et intégrant obligatoirement (sauf entreprises en nom propre qui n'ont pas statut) :
  - Le nom du gérant (si ce n'est pas le cas, joindre le procès-verbal de l'assemblée générale ou du conseil d'administration de nomination du gérant)
  - La liste nominative des fondateurs, administrateurs, directeurs ou gérants,
  - la répartition du capital social avec le nom de chaque associé.
5. Justificatif de domiciliation du siège de l'établissement

#### ■ ***pour des locaux commerciaux :***

le contrat de bail de locaux commerciaux ou le contrat de sous location de locaux commerciaux ou le contrat de mise à disposition de locaux, etc.

#### ■ ***pour un siège au domicile :***

##### **si locataire :**

- copie du bail du domicile
- copie de la lettre adressée au bailleur demandant l'autorisation d'exercer votre activité à domicile
- copie de la réponse favorable du bailleur
- copie du règlement interne de la copropriété autorisant une implantation commerciale

##### **si propriétaire :**

- copie du titre de propriété
- justificatif de domicile portant vote nom (quittance EDF, facture France Télécom...)

**6. le formulaire de participation financière de la personne morale :**

■ une attestation de détention de participation financière dans d'autres entreprises, dûment complétée et signée par chaque actionnaire de l'entreprise (*modèle dans le mode d'emploi du téléservice et dans le formulaire*),

**7. l'attestation d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle de l'entreprise**

**Pour tous les dirigeant(s)/gérant(s)**

**1.** la copie de la **décision d'agrément en cours de validité**, s'il est spécifique à la personne (les arrêtés d'autorisation en cours de validité délivrent souvent les agréments des dirigeants/gérants en même temps),

**2.** la copie recto-verso d'un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport français, ou titre de séjour si ressortissant étranger),

**3.** un justificatif de l'aptitude professionnelle des dirigeant(s)/gérant(s).

**Pour tous les associés**

**1.** la copie recto-verso d'un titre d'identité en cours de validité.

**POUR UN SERVICE INTERNE DE SÉCURITÉ**

**Pour chaque établissement disposant d'un service interne de sécurité :**

**1.** un formulaire rempli (téléservice ou formulaire imprimé)

**2.** la copie de la **décision d'autorisation en cours de validité**

**3.** un extrait d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois :

- extrait KBIS lorsqu'il s'agit d'une société (SARL, SAS, EURL...)
- extrait LBIS dans le cas d'un établissement secondaire

**4.** le contrat de travail du responsable du service interne de sécurité

**NB :** ne sont **pas obligatoires** pour obtenir l'accusé de réception :

- l'attestation d'assurance
- les justificatifs d'aptitudes professionnelles

Ces pièces seront cependant indispensables pour que les commissions d'agrément et de contrôle du CNAPS puissent instruire complètement les demandes et prendre les décisions définitives d'autorisation d'exercer et d'agrément.





MINISTÈRE DE L'INTERIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

DEMANDES  
*D'AUTORISATION / D'AGRÉMENT*  
*DES SOCIÉTÉS / DIRIGEANTS*  
QUI EXCERCENT DÉJÀ  
DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Se connecter au téléservice :



# Prérequis techniques

Version du navigateur préconisée :

- Internet Explorer 7.0 et au delà ,
- Mozilla Firefox 3.6 et au delà,
- Safari 3 et au delà
- Chrome 6 et au delà
- Opera 10.5+ et au delà



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

# Pour s'enregistrer sur le téléservice et recevoir le mot de passe. (1/2)

**You êtes déjà inscrit - Connexion au service de télédéclaration**

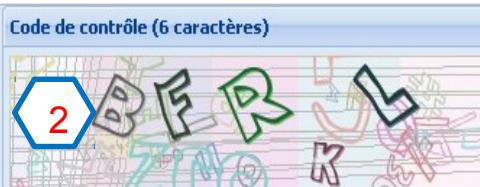
Identifiant:   
Mot de passe:

Pour vous connecter, vous devez être inscrit.

**Connexion**

**You n'êtes pas encore inscrit - Inscrivez vous au service de télédéclaration**

Identifiant:

**Code de contrôle (6 caractères)**  
  
Taper le code ci-dessus:

**1** **2** **3** **4** **5**

Je n'arrive pas à lire le code - Fournissez moi un autre code

Indiquer la boîte de messagerie qui servira de base à votre inscription.

**Inscription**

**You avez oublié votre mot de passe - Demander un nouveau mot de passe**

Identifiant:   
Indiquer la boîte de messagerie qui a servi à votre inscription.

**Réinitialiser mon mot de passe**

## Zone d'inscription au téléservice

- 1** Saisir son adresse de courrier électronique
- 2** Recopiez le code qui figure en zone 2
- 3** Si le code en zone 2 est illisible, ce bouton permet de générer un autre code.
- 4** Bouton pour s'inscrire au téléservice.



=> Un courriel est envoyé automatiquement à l'adresse électronique que vous avez indiquée dans la zone « identifiant »



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

# Pour accéder au formulaire de télédéclaration.

**Confirmation d'inscription**

Un message avec votre mot de passe et un lien permettant d'activer votre inscription vous a été envoyé à l'adresse [REDACTED] Vous devez d'abord confirmer votre inscription puis vous connecter avec vos identifiants.

**You êtes déjà inscrit - Connexion au service de télédéclaration**

Identifiant:

Mot de passe:

Dès que cette page s'affiche

1. => allez dans votre messagerie électronique pour confirmer votre inscription



# Pour s'enregistrer sur le téléservice et recevoir le mot de passe. (2/2)

- Ouvrez votre courrier électronique et cliquez sur le lien qui figure en fin de courriel pour confirmer votre inscription.
- Copiez le mot de passe dans la nouvelle page qui s'est affichée (cf. page suivante)

Confirmation d'inscription au service - Thunderbird

Fichier Édition Affichage Aller à Messages Outils ?

Relever Écrire Adresses Répondre Rép. à tous Transférer Étiquette Supprimer Indésirable Imprimer Reculer Avancer

Sujet : Confirmation d'inscription au service  
De : noreply-cnaps@interieur.gouv.fr  
Date : 12/12/2011 14:14  
Pour : [REDACTED]

Vous avez déposé le 12/12/2011 à 14:14:44 une demande d'inscription au service de télédéclaration des activités de sécurité. Un compte vous a été ouvert avec l'identifiant [REDACTED] et le mot de passe ipGu#4of.

Pour activer ce compte, vous devez confirmer votre inscription en [cliquant sur ce lien](#).

Le mot de passe se trouve ici



**Cliquer sur ce lien pour confirmer votre inscription**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

# Pour accéder au formulaire de télédéclaration.

**Vous êtes déjà inscrit - Connexion au service de télédéclaration**

Identifiant:  Mot de passe:   
Pour vous connecter, vous devez être inscrit.

**Connexion** (3)

**Vous n'êtes pas encore inscrit - Inscrivez vous au service de télédéclaration**

Identifiant:

**Code de contrôle (6 caractères)**



Taper le code ci-dessus:

Je n'arrive pas à lire le code - Fournissez moi un autre code

Indiquer la boîte de messagerie qui servira de base à votre inscription.

**Inscription**

**You avez oublié votre mot de passe - Demander un nouveau mot de passe**

Identifiant:   
Indiquer la boîte de messagerie qui a servi à votre inscription.

**Réinitialiser mon mot de passe**

Zone pour se connecter au téléservice une fois le mot de passe reçu

**1** Saisir son adresse mail

**2** Saisir le mot de passe reçu dans le mail

**3** Cliquer sur le bouton connexion



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

# Pour recevoir un nouveau mot de passe.

- Si vous avez perdu votre mot de passe il est possible de demander le renvoi d'un nouveau mot de passe sur votre adresse de messagerie.

**You êtes déjà inscrit - Connexion au service de déclaration**

Identifiant:   
Mot de passe:

Pour vous connecter, vous devez être inscrit.

**You n'êtes pas encore inscrit - Inscrivez-vous au service de déclaration**

Identifiant:

**Code de contrôle (6 caractères)**  
  
Taper le code ci-dessus:

Indiquer la boîte de messagerie qui servira de base à votre inscription.

**You avez oublié votre mot de passe - Demander un nouveau mot de passe**

Identifiant:   
Indiquer la boîte de messagerie qui a servi à votre inscription.

- 1 Saisir l'adresse mail indiquée lors de l'inscription
- 2 Cliquer sur le bouton pour recevoir un nouveau mot de passe par mail

Zone pour demander l'envoi d'un autre mot de passe.